Des COP à nos lieux de travail, la CGT porte les mêmes revendications !

L'ouverture de la COP 31 à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026, intervient dans un contexte d'aggravation du dérèglement climatique, de multiplication des événements climatiques extrêmes, de tensions internationales et d'affaiblissement du multilatéralisme. Il est urgent de « changer de braquet » quant aux mesures à déployer !
Pour la première fois, en 2024, la température terrestre moyenne a dépassé de 1,5 °C celle de la période préindustrielle.
L'endiguement du réchauffement planétaire, avec un seuil de 1,5 °C à ne pas dépasser, était pourtant l'objectif prioritaire de l'accord issu de la COP de Paris en 2015. Les politiques gouvernementales et patronales nous amènent sur la trajectoire opposée.
Malgré les engagements internationaux, les émissions mondiales de gaz à effet de serre restent trop élevées et la consommation mondiale de charbon, de pétrole et de gaz continue de croître. La COP 31 doit permettre de transformer les engagements climatiques en mesures concrètes, financées et effectivement mises en œuvre, tout en maintenant l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C.

Pas d'emploi sur une terre inhabitable



Chaque semaine, nous constatons en France – mais aussi dans le monde – les effets dévastateurs du dérèglement climatique, que ce soit sur l'environnement, la biodiversité, l'économie ou les humain·es que nous sommes. Les records de températures tombent inlassablement les uns après les autres, les épisodes climatiques extrêmes se succèdent, générant incendies, inondations, etc. Pendant ce temps, les mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas à la hauteur.

En particulier, les dérèglements climatiques amplifient les risques sanitaires auxquels sont confronté·es les travailleurs et travailleuses, particulièrement les plus précaires, exposé·es de manière disproportionnée à ces dangers.

« Chaque année, des milliards de travailleurs sont exposés à des dangers exacerbés par le changement climatique, et leur nombre ne fera probablement qu'augmenter. De solides données factuelles démontrent que de nombreux problèmes de santé touchant les travailleurs sont liés au changement climatique (cancers, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, insuffisance rénale, troubles de la reproduction et problèmes de santé mentale, entre autres) » (rapport « Assurer la sécurité et la santé au travail à l'heure du changement climatique », Organisation internationale du travail », 2024).

Le dérèglement climatique provoque également des déplacements forcés de populations. Sécheresses, montée des eaux, inondations, cyclones et dégradation des conditions de vie contraignent des personnes à quitter leur territoire, parfois sans possibilité de retour. Ces populations doivent pouvoir bénéficier d'une protection effective et de garanties concernant leurs droits fondamentaux.

La CGT revendique la reconnaissance internationale des personnes déplacées en raison du changement climatique et la création d'un statut de réfugié·e climatique, assorti de droits sociaux et professionnels garantis. Cette protection doit permettre l'accès au logement, à la santé, à la protection sociale, à la formation et à un travail décent.

Il n'y a pas de fatalité face à l'inaction des gouvernements et du patronat

Ce que nous ne mettons pas en place aujourd'hui sous prétexte de déficit public, de libre concurrence, de soumission aux marchés ou de non-taxation des plus riches, l'ensemble de la population en pâtit dès maintenant. Et si rien n'est fait, la situation ne cessera de s'aggraver.
La CGT est engagée de longue date dans les processus des COP au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI). Partout dans le monde, le syndicalisme appelle les pays négociateurs à prendre à Antalya une décision qui améliore de manière tangible la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes, en fixant une nouvelle orientation pour la coopération climatique : une orientation qui place les personnes et leurs droits au centre.
À la COP 31, la CGT et la CSI poursuivent ce combat pour que les engagements internationaux se traduisent par des décisions concrètes, financées et contraignantes, au service des travailleuses et des travailleurs, des populations et de l'intérêt général.
La transition écologique doit être un levier de progrès social : elle doit préserver les emplois et les compétences, améliorer les conditions de travail, renforcer les services publics et réduire les inégalités. Elle ne peut servir de prétexte aux suppressions d'emplois, aux délocalisations ou à la dégradation des droits sociaux.

4 blocs revendicatifs

Garantir la participation des syndicats et des travailleur·ses pour renforcer la démocratie

Dans le cadre des COP, le mouvement syndical international au sein de la CSI se bat depuis des décennies pour la mise en place d'un nouveau mécanisme multilatéral de transition juste permettant d'orienter l'ensemble du système international vers des transitions centrées sur l'humain·e aux niveaux local et national, où les travailleur·ses et les communautés contrôlent les décisions qui affectent leur vie et leurs moyens de subsistance.
La COP 30 a permis l'adoption du Mécanisme d'action de Belém pour la transition juste. La COP 31 doit désormais permettre de rendre ce mécanisme opérationnel, de le doter de moyens et de garantir la participation directe des syndicats à sa gouvernance.
La CSI défend notamment la reconnaissance des droits du travail, de l'emploi décent et de la protection sociale dans les politiques climatiques, l'intégration des principes directeurs de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste, ainsi que le rôle du dialogue social et de la négociation collective dès la planification des transformations économiques et industrielles.
En France, la CGT revendique notamment :

- l'instauration d'un réel pouvoir d'intervention pouvant aller jusqu'au veto pour les représentant·es des salarié·es dans les comités sociaux et économiques (CSE) et les organisations syndicales, notamment lorsque les projets des entreprises ont un impact négatif sur l'emploi ou l'environnement ;
- le renforcement du rôle des organisations syndicales, des instances de dialogue social et notamment des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) en les consultant systématiquement, en prenant en compte leurs recommandations spécifiques dans la prospective, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques à tous les échelons des territoires ;
- l'examen obligatoire des projets alternatifs portés par les salarié·es et leurs syndicats, avec un soutien technique et financier sur les fonds de l'entreprise, de la société, du groupe, de la branche, de la filière, ou à défaut sur des fonds publics.

La transition juste doit être une exigence concrète des politiques climatiques, avec des garanties d'emploi, de rémunération, de formation et de protection sociale. Les syndicats doivent participer à l'élaboration, à la gouvernance et à l'évaluation des politiques climatiques, à l'échelle internationale comme dans les entreprises et les territoires.

Anticiper le changement plutôt que de réagir aux crises

Partout dans le monde, les syndicats constatent la mise en place de politiques climatiques et énergétiques néolibérales, modelées par la privatisation et la marchandisation. Cette orientation dominante, loin d'anticiper les conséquences du changement climatique, les amplifie en nourrissant la précarité et les destructions d'emplois. C'est pour cela que la CSI revendique au sein des COP la mise en place de normes contraignantes, intégrées dans la feuille de route de chaque pays. Ces normes doivent garantir que les transitions créent un travail décent, s'attaquent aux inégalités et disposent des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

La transformation écologique de l'économie doit s'appuyer sur des politiques industrielles ambitieuses, le développement des filières bas-carbone et des investissements publics permettant de créer des emplois de qualité. Elle doit anticiper les évolutions des métiers et des activités, plutôt que de laisser les salarié·es subir les fermetures et les licenciements.

En France, la CGT revendique notamment :

- un moratoire sur les licenciements, pour préserver emplois et compétences, qui pourrait par exemple prendre la forme de contrats de sécurisation, à l'image de celui des travailleur·ses de la centrale de Gardanne. Il faut limiter strictement la définition légale du licenciement économique aux difficultés économiques graves mettant en cause la survie de l'entreprise ;
- la création d'un fonds mutualisé pour les transitions environnementales et économiques au niveau de chaque branche professionnelle, financé par une contribution assise sur la masse salariale des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises. Le maintien du contrat de travail serait obligatoire, avec une obligation de reclassement au niveau des entreprises de la branche et du territoire, et/ou l'accès à une formation qualifiante pendant au moins vingt-quatre mois ;
- un cadre strict de conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises, fondé sur des critères économiques (emplois de qualité en territoire), sociaux et environnementaux. Les aides publiques (subventions, crédits d'impôt, garanties, foncier, commande publique…) doivent être conditionnées à des engagements précis en termes d'emplois.

La CGT défend également le maintien et le développement de la propriété publique des infrastructures et des services énergétiques, ainsi qu'un accès universel à une énergie fiable et abordable. La transition énergétique doit répondre aux besoins de la population et à l'intérêt général, et non à la seule logique de rentabilité financière.

L'adaptation, une nécessité vitale pour le monde du travail

Pour pallier les conséquences déjà bien visibles du changement climatique sur les conditions de travail, la CSI revendique lors des COP la mise en place, en lien avec l'Organisation internationale du travail, d'un ensemble complet d'indicateurs à finalité politique, incluant les impacts du changement climatique sur les travailleur·ses, leurs emplois et leurs moyens de subsistance. Les politiques nationales d'adaptation doivent être élaborées en tenant compte de ces indicateurs, en associant les syndicats.

La COP 31 doit faire de la santé et de la sécurité au travail des priorités des politiques d'adaptation. Les risques liés aux fortes chaleurs et aux événements climatiques extrêmes doivent être explicitement reconnus et faire l'objet de mesures de prévention obligatoires, élaborées avec les représentant·es des salarié·es.

En France, la CGT revendique notamment :

- le retour des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec l'ajout d'une compétence environnementale (CHSCTE), qui devraient être renforcés par la création d'un droit d'alerte environnemental du CSE, l'intégration des effets climatiques dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la prise en compte dans chaque entreprise des fortes chaleurs notamment comme facteur de risque professionnel ;
- un plan ambitieux pour la santé au travail face aux impacts climatiques : création d'un fonds de prévention des risques climatiques en entreprise, reconnaissance des maladies liées au climat comme maladies professionnelles, embauche de médecins du travail…
- un renforcement des emplois et des formations pour l'adaptation : développement des métiers de la rénovation énergétique, du bâtiment bas carbone, du reboisement et de la gestion de l'eau, etc. avec des formations qualifiantes accessibles et revalorisées.

La CGT revendique également des mesures obligatoires face aux fortes chaleurs : adaptation des horaires de travail, pauses rémunérées, accès à l'eau, équipements adaptés et aménagement des postes de travail. Les salarié·es doivent pouvoir exercer leur droit de retrait face aux situations dangereuses et conserver leur rémunération lorsque les conditions climatiques imposent l'interruption du travail.

L'adaptation au changement climatique doit s'accompagner d'une protection sociale renforcée, de services publics disposant de moyens suffisants et d'une politique ambitieuse de prévention, afin de protéger les travailleuses et les travailleurs comme l'ensemble de la population.

La **CGT revendique la reconnaissance internationale des personnes déplacées en raison du changement climatique et la création d'un statut de réfugié·e climatique garantissant leur protection et leurs droits sociaux et professionnels.** Les déplacements forcés liés aux conséquences du dérèglement climatique doivent être pris en compte dans les discussions internationales, avec des garanties effectives d'accès au logement, à la santé, à la protection sociale et au travail.

Du Nord au Sud, de l'argent il y en a, dans les poches du patronat

Une récente Conférence de l'ONU sur le financement du développement a démontré que le déficit du financement climatique atteignait 4 000 milliards de dollars par an. Ce déficit est particulièrement marqué pour les pays en développement, qui exigent que les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris de 2015 soient respectés : il faut que les pays riches et historiquement responsables du réchauffement climatique contribuent à la hauteur de leurs moyens.
La CSI revendique lors des COP un financement public nouveau, additionnel, sous forme de dons, en adéquation avec les besoins des populations et qui ne génère pas de dette. Mais ce qui est vrai du Nord au Sud l'est aussi au sein de chaque pays : c'est sur les grandes entreprises et les milliardaires que doit reposer l'effort de financement, pas sur le monde du travail !
Les financements climatiques doivent également permettre de financer l'adaptation au changement climatique, la protection sociale, la création d'emplois décents dans les secteurs bas-carbone et l'accompagnement des travailleuses, des travailleurs et des communautés confrontés aux transformations économiques et industrielles.
En France, la CGT revendique notamment :

- le respect de ses engagements financiers vis-à-vis des pays en développement par la France, qui, en 2021, promettait d'atteindre 0,7 % du PIB. C'est l'inverse que l'on observe dans le projet de budget actuel, qui prévoit une nouvelle baisse de 18 % de l'aide publique au développement, dans la continuité d'une diminution importante déjà appliquée l'an dernier ;
- une réforme juste, globale et cohérente de la fiscalité : baisser le taux normal de TVA et la supprimer sur les produits de première nécessité, renforcer et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu et sur le patrimoine, rétablir un véritable impôt de solidarité sur la fortune et affecter les moyens nécessaires à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui atteignent 100 milliards d'euros par an ;
- la création d'un Pôle public financier à même de porter l'intérêt général. Refondre les missions de la Banque publique d'investissement et créer des synergies avec la Banque de France, la Banque des territoires, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations, la CNP Assurance (Caisse nationale de prévoyance), l'Agence des participations de l'État ;
- une taxation européenne spécifique sur les Gafam et les multinationales du numérique, pour compenser l'optimisation fiscale et la concurrence déloyale qu'elles imposent aux services publics et aux entreprises nationales ;
- une meilleure taxation des activités financières, en élargissant la taxe sur les transactions à l'ensemble des produits spéculatifs (dérivés, gré-à-gré, haute fréquence) et en instaurant une surtaxe sur les rachats d'actions.

La CGT demande au gouvernement français de défendre, lors de la COP 31, des financements climatiques publics à la hauteur des besoins internationaux, en privilégiant les subventions directes plutôt que les prêts et en réduisant le risque d'endettement des pays bénéficiaires. Elle demande également que la France soutienne un mécanisme de transition juste opérationnel, doté de moyens et associant pleinement les syndicats.



De la COP 31 à nos lieux de travail : pas de transition écologique sans justice sociale !

La COP 31 doit permettre de faire progresser des exigences concrètes : des emplois de qualité, des droits nouveaux pour les salarié·es, la protection de la santé au travail, des financements climatiques publics ambitieux, la maîtrise publique de l'énergie et la reconnaissance des droits des personnes déplacées par le changement climatique.
La CGT portera ces revendications avec le mouvement syndical international et interviendra auprès du gouvernement français pour que ces exigences soient défendues dans les négociations climatiques.
La transition écologique doit être un progrès pour toutes et tous. Elle ne se fera ni contre les travailleuses et les travailleurs, ni au détriment des populations les plus vulnérables. Organisons-nous pour imposer des choix économiques et industriels au service des besoins sociaux, de l'environnement et de l'intérêt général !